

**Regroupement Pédagogique Intercommunal
Saint Martin en Vercors-Saint Julien en Vercors**

*Informations à l'attention
des parents d'élèves*



Année scolaire 2017 - 2018

Ecole de Saint Julien :	04 75 45 52 80
Ecole de Saint Martin :	04 75 45 51 25
Myriam Audeyer :	06 07 66 17 65
Mairie de St Martin :	04 75 45 51 68
Mairie de St Julien :	04 75 45 52 23

Sommaire

- 1. Inscription
- 2. Présentation des 3 classes
- 3. La vie scolaire
- 4. Organisation de l'année scolaire
- 5. Les services municipaux
- 6. L'association des parents d'élèves
- 7. Le calendrier des vacances scolaires

Ce livret est téléchargeable toute l'année sur le site internet de
St Martin en Vercors, page école : www.stmartinenvercors.fr

Documents joints à compléter et à rapporter dès la rentrée aux
enseignants :

- fiche de renseignement recto/verso
- fiche de cantine / périscolaire



*Rentrée des classes :
Lundi 4 septembre 2017 à 8h30*

1) L'inscription

Les inscriptions se font auprès de la mairie de votre domicile pour les élèves entrant en maternelle, pour les nouveaux élèves et pour les élèves entrant au CP.

Ensuite, vous devez prendre contact avec l'école pour une admission.

Dossier d'inscription :

- le certificat signé par le maire
- un justificatif des vaccinations obligatoires ou un certificat de contre-indication médicale
- une photocopie du livret de famille
- un certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école

2) présentation des 3 classes

Classe maternelle - Ecole de St Julien

Enseignants : Evelyne LE MOIGNE de Septembre à fin Janvier puis
Alain GAUTHIER de Février à Juillet

ATSEM : Christine Vignon

Effectif prévu : 2 petites sections (3 ans)
11 moyennes sections (4 ans)
8 grandes sections (5 ans)

Nous vous demandons de bien respecter les consignes de sécurité.
A l'accueil, les enfants doivent être confiés à l'enseignant ou à l'ATSEM, et ne peuvent sortir qu'accompagnés par vous-même ou une personne que vous aurez désignée.

Matériel à fournir :

- Une paire de chaussons marquée au nom de l'enfant, qui restera à l'école (merci de ne pas fournir de chaussons style "sabots")
- une boîte de mouchoirs en papier
- une blouse pour les activités de peinture : un grand tee-shirt adulte
- un sac de course grand format (à fond plat)
- un cartable assez grand pouvant contenir cahier et livre de la bibliothèque

*Merci de prévoir au quotidien un habillement pour votre enfant
favorisant son autonomie.*

Site internet de l'école :

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/stmartinenvercors>

Ecole de St Martin

Classe de CP, CE1

Enseignants : Carole Henry
Effectif prévu : 9 CP et 4 CE1

Classe de CE2, CM1, CM2

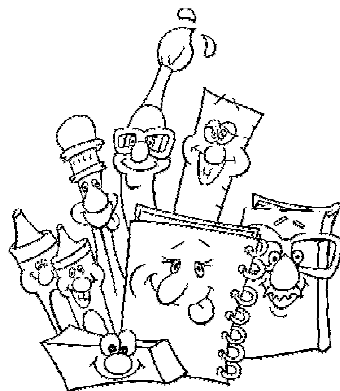
Enseignants : Claire Catil et Isabelle Benoit
Effectif prévu : 7 CE2, 7 CM1 et 9 CM2

Les élèves de CE2 seront les lundis, mardis, jeudis et vendredis MATIN dans la classe de Claire et Isabelle.
Ils seront tous les après-midi et le mercredi matin dans la classe de Carole.

Matériel à fournir :

Pour les élèves des 2 classes

- un cartable pouvant contenir des cahiers, livres ou classeurs grand format.
- un grand classeur, format A4, 2 ou 4 trous qui vous sera rendu en fin d'année avec le travail de votre enfant.
- une boîte de 12 crayons de couleurs
- une boîte de 12 feutres
- une paire de « chaussette-chausson antidérapante » marquée au prénom



Classe de CP, CE1

- une boîte de mouchoirs

Classe de CE2, CM1, CM2

- une trousse vide
- un taille crayon avec réservoir
- un agenda (pour les CM1 et 2)

rencontre avec les enseignants

Les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer à la fin des temps de classe. Afin de faciliter ces rendez-vous, n'hésitez pas à en faire la demande par écrit sur le cahier de liaison.

Si vous avez besoin de joindre les enseignants par téléphone, merci de ne pas le faire pendant les horaires de classe mais pendant les temps d'accueil.

3) la vie scolaire

la sécurité aux abords de l'école

- Pour l'école de Saint Julien :

Les entrées et sorties se font par le petit portail côté parking, sauf à 13h30 pour les NAP et 14h15 pour la reprise de l'école où l'entrée se fait par la porte côté rue (sonnette).

- Pour l'école de Saint Martin

La place devant la salle des fêtes est réservée à la navette, **il est interdit d'y stationner** aux moments de la dépose et du ramassage des enfants, et ce pour leur sécurité.

Les places disponibles à l'entrée sud de l'école sont réservées aux enseignants.

Veillez vous garer correctement en face de la salle des fêtes ou sur le parking de la place de l'ours (monument aux morts).

*Nous savons tous que les accès aux deux écoles sont dangereux.
Veillons ensemble à garer nos véhicules correctement et être le plus vigilants possible, pour la sécurité de tous !*

le transport scolaire



Les enfants peuvent prendre la navette seuls à partir de 5 ans. Avant cet âge, un adulte accompagnateur est obligatoire.

Votre enfant va avoir 5 ans dans l'année scolaire, ou il peut avoir besoin d'un transport occasionnel ? Pensez à anticiper la demande de transport au Conseil Général (voir en mairie).

pour venir à l'école

Nous vous rappelons qu'il faut éviter :

- les objets et bijoux de valeur (non assurés)
- les jeux de la maison (électronique ou autre)
- les chaussures à semelles compensées et nu-pieds non maintenus correctement aux pieds.

la fréquentation scolaire

Pour la classe maternelle :

L'inscription à l'école maternelle implique **l'engagement pour la famille** d'une fréquentation régulière de l'enfant. Ainsi, l'enfant profitera pleinement des apprentissages dispensés à l'école maternelle. Cela implique que l'enseignant sera prévenu de toute absence de l'enfant.

Pour les classes primaires :

L'école est OBLIGATOIRE à partir de 6 ans. Toute absence (même une demi-journée) doit être justifiée et excusée par écrit.

Pour toute absence prévue, merci d'avertir l'enseignant le plus tôt possible **par écrit** (sur le cahier de liaison).

Pour une absence de dernière minute, n'oubliez pas de téléphoner à l'enseignant avant le début de la classe.

Les enfants malades ne sont pas acceptés en classe pour éviter les contaminations virales. Merci d'anticiper ces situations imprévisibles.

l'assurance scolaire

Une assurance est obligatoire dès qu'il y a sortie scolaire (ski, visite, musée...), ou que l'élève porte des lunettes. Il est donc nécessaire que vos enfants soient assurés.

Vous devrez nous faire parvenir, avant la fin du mois de septembre, une attestation précisant que votre enfant est assuré pour les accidents qu'il pourrait subir ou qu'il pourrait provoquer (responsabilité civile).

Si vous souhaitez souscrire une assurance scolaire, des documents vous seront donnés le jour de la rentrée. Attention, l'adhésion est à payer directement auprès de ces assureurs. Cette assurance scolaire n'est pas obligatoire, renseignez-vous sur les risques déjà couverts par votre assureur.

Nous tenons également à préciser que pour toute sortie dépassant les horaires scolaires, nous ne pourrions emmener que les enfants ayant une assurance les couvrant individuellement.

le conseil d'école et la commission école intercommunale

Le conseil d'école regroupe les enseignants, les élus, les parents délégués (deux parents pour chaque classe) et un DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale). Il se réunit environ trois fois dans l'année en fonction de l'ordre du jour. Il fait le point sur la vie de l'école et fait des propositions (sécurité, travaux, aménagements d'horaires, projets spécifiques ...).

Il est donc important que chaque parent sache que ce conseil existe, et que des parents soient délégués pour les représenter, poser leurs

questions et les informer sur la vie de l'école. Les compte-rendus des conseils d'école sont visibles auprès des parents délégués et sur les panneaux d'information de chaque école. La date des prochaines élections de parents sera communiquée dès que possible, dans le cahier de liaison.

Régulièrement et dès lors que des sujets sont à traiter (par exemple la mise en place des rythmes scolaires), la commission école intercommunale (St Julien - St Martin) se réunit. Des habitants peuvent s'inscrire à cette commission et être mis régulièrement au courant des actualités et des projets en cours. Renseignements en mairie.

4) l'organisation de l'année scolaire

les horaires des écoles

école maternelle de St Julien

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
après-midi	14h15-16h30	14h15-16h30		14h15-16h30	14h15-16h30

école primaire de St Martin

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
après-midi	14h30-16h30	13h30-16h30		14h30-16h30	14h30-16h30

soit 24h d'enseignement, réparties sur 5 jours.

Entrée :

Pour accueillir vos enfants, les écoles sont ouvertes 10 mn avant le début de la classe. Votre enfant doit arriver à l'heure, afin qu'il ne rate pas le début des séances. Les accueils se font dans les classes.

Sortie :

Si vous avez un enfant dans chaque école, nous vous conseillons vivement de récupérer votre enfant en maternelle en premier.

pour les maternelles : les enfants ne peuvent pas partir seuls, ils seront confiés à un parent ou un proche désigné.

pour les primaires : les enfants peuvent rentrer seuls à la maison. La sécurité des enfants devant l'école est l'affaire de tous. Si un enfant attend seul son parent, chacun pourra veiller à sa sécurité.

Les responsables légaux des enfants s'engagent au respect des horaires. Les enseignants ne sont plus responsables de votre enfant après la fin du temps scolaire et la sortie de l'école.

Pour les jours où la navette ne fonctionne pas (neige, panne...), les parents sont invités à s'organiser entre eux pour le transport des enfants.

les nouvelles activités périscolaires

Les communes n'ont plus l'obligation de mettre en place ces NAP et les familles ne sont pas obligées d'y inscrire leurs enfants.

Les activités sont gratuites pour toute l'année scolaire.

les NAP à St Julien :

Inscription obligatoire auprès de la mairie

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h15,

Un temps de repos est mis en place pour tous les enfants, dans la salle de motricité de l'école. Puis un temps d'activité est organisé pour les

enfants qui ne se sont pas endormis, dans la salle du Fouillet ou dans l'école.

Les activités proposées aux enfants sont encadrées mais non dirigées.

Il n'y a pas de programme d'activités planifié, l'objectif principal étant que les enfants aient un cadre sécurisant et apaisant, pour laisser libre cours à leur créativité.

Les NAP sont encadrées par Christine Vignon (ATSEM) et Marie Brochard (animatrice de la cantine).

les NAP à St Martin :

Inscription auprès de Myriam Audeyer

Les lundis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h30

Les NAP sont assurés par Myriam Audeyer et Lysiane Eymard qui proposent des activités ludiques sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces animations sont complétées selon les périodes par des activités thématiques encadrés par un intervenant, pour des groupes de 8 à 10 enfants maximum (cuisine, couture, projet plasticien d'œuvre collective, nature, musique, théâtre).



Les programmes seront transmis dans les cahiers de liaison.

Ces temps d'activités sont des **moments privilégiés partagés** entre l'équipe d'animation et les enfants.

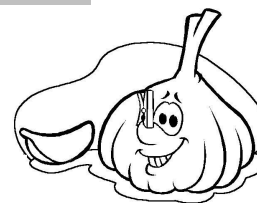
Les inscriptions aux NAP sont faites **par les parents** auprès de **Myriam Audeyer**, au coup par coup ou par période suivant les besoins.

Les NAP se déroulent dans la salle de la cantine et/ou dans la salle des fêtes.

5 / les services municipaux

la cantine de St Martin

La cantine sera mise en place **dès le lundi 4 septembre**, pour les enfants scolarisés à St Martin en Vercors. Les tickets sont en vente en mairie de St Martin à l'unité pour les utilisateurs occasionnels et seront remis à Myriam Audeyer. Pour les utilisateurs réguliers, le règlement s'effectuera par période de vacances à vacances.



prix du ticket :
4,97€

Le fournisseur des repas de la cantine est le centre de vacances La Matrassière à St Julien en Vercors.

Inscriptions à la cantine

Les repas doivent **obligatoirement** être réservés d'une semaine sur l'autre auprès de l'agent **Mme Myriam Audeyer**.

- pour les repas de lundi et mardi : jusqu'au **vendredi midi** précédent
- pour les repas de jeudi et vendredi : jusqu'au **mardi midi** précédent

Ces délais sont à respecter également en cas d'annulation pour cause de maladie ou d'empêchement. Les repas non décommandés à temps peuvent être récupérés le jour même.

Jours de grève

Les mairies organisent **systematiquement** un service de remplacement à la salle des fêtes de St Martin, le service de cantine est également assuré. Merci d'inscrire votre enfant au plus tard la veille avant midi auprès de la mairie de St Martin.

Jours de sortie scolaire

Pensez à annuler la cantine de votre enfant en cas de sortie scolaire à la journée, les enseignants ne sont pas sensés le faire.



ATTENTION : les repas du 4 et 5 septembre sont à réserver exceptionnellement en mairie de St Martin jusqu'au 31 août midi.

Tel : 04 75 45 51 68 (répondeur)

Une cantine intergénérationnelle

La cantine est également ouverte aux adultes de plus de 60 ans habitant St Martin ou St Julien, dans l'objectif de favoriser les rencontres et les échanges entre générations.

le Règlement Intérieur de la cantine

Inscriptions, paiements, fonctionnement : les règles à connaître et à respecter par les familles.

A signer par les parents dès la rentrée et à remettre à Myriam Audeyer.

la garderie périscolaire

Elle fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 dans la salle de la cantine de St Martin.

Ce service peut être utilisé de manière régulière ou occasionnelle par les enfants des deux écoles : Lysiane Eymard accompagnera les enfants de maternelle dans la navette à 16h30 entre l'école maternelle et la garderie de St Martin. L'inscription se fait par les parents auprès de l'agent chargé du périscolaire, Mme Myriam Audeyer.

Rappel : Les parents doivent fournir le goûter de leur enfant. Vous pouvez aussi amener par avance des pots de confiture à mettre à disposition des enfants sur des tartines avec le pain restant de la cantine, pour les jours d'oublis...

tarif horaire :

2 €

Le service est à régler directement auprès de l'agent ou en mairie de St Julien.

Toute heure commencée est due intégralement.

la cantine de St Julien

La cantine sera mise en place **dès le lundi 4 septembre**, pour les enfants scolarisés à St Julien en Vercors.
La facturation se fera au mois.

Les inscriptions pour les repas du 4 au 8 septembre sont à faire en mairie de St Julien avant le 31 août midi.
Tél : 04 75 45 52 23

prix du repas :
4,10 €

Le fournisseur des repas de la cantine est le centre de vacances La Matrassière à St Julien en Vercors.

Le service fonctionne les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 11h30 à 13h30. Les repas sont servis dans la salle de restauration partagée avec les Vercoquins.
Penser à fournir une serviette en tissu.

Marie Brochard et Lysiane Eymard encadreront les enfants. Elles pourront être remplacées par Delphine Grève ou des élus.

Inscriptions à la cantine

Le nombre de place est limité à 15 enfants par service. Les places seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.

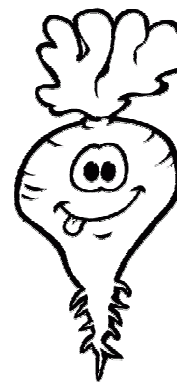
Les inscriptions sont à faire avant le vendredi 12h pour la semaine suivante auprès du secrétariat de mairie de St Julien par téléphone ou par mail : 04 75 45 52 23 / mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr
Ces délais sont à respecter également en cas d'annulation.



le Règlement Intérieur de la cantine maternelle

Inscriptions, paiements,
fonctionnement : les règles à
connaître et à respecter par les
familles.

A signer par les parents dès la
rentrée et à remettre à l'agent
ou en mairie.



6 / l'association des parents d'élèves

L'A.P.E. a pour but de réunir des fonds par le biais d'animations (loto, cabaret, ventes occasionnelles...) sur les communes de St Julien et St Martin, essentiellement pour soutenir les projets pédagogiques des enseignants (sorties piscine, ski, classe transplantée, sorties découvertes...).

Chaque année et selon ses moyens, l'A.P.E. propose une enveloppe par enseignant, dont le montant peut évoluer selon les projets.

Pour que l'association perdure, **afin de pouvoir continuer à soutenir les actions** mises en place par l'équipe enseignante, **la participation active à la vie de l'association est très importante.**

Chacun peut s'investir selon ses envies, ses compétences, sa disponibilité aux différentes actions proposées par l'association.

De même, **la présence à l'assemblée générale** est primordiale afin que chacun puisse exprimer ses idées et participer aux votes.

le calendrier des vacances scolaires 2017-2018

L'académie de Grenoble se trouve en zone A.



Vacances de la Toussaint :

Fin des cours : vendredi 20 octobre
Reprise des cours : lundi 6 novembre

Vacances de Noël :

Fin des cours : vendredi 22 décembre
Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018

Vacances d'Hiver :

Fin des cours : vendredi 9 février
Reprise des cours : Lundi 26 février

Vacances de Printemps :

Fin des cours : vendredi 6 avril
Reprise des cours : mardi 23 avril

Vacances d'Été :

Fin des cours : vendredi 6 juillet



*Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours le matin des jours indiqués.*